

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François FRANCESCHI représenté par Christophe MASSE - Bernard MOREL représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Roland GIBERTI - Eric LE DISSES - Patrick MAGRO - Patrick MENNUCCI - Renaud MUSELIER - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

VOI 008-272/13/BC

■ Approbation d'une convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage et de participation financière avec la commune de Plan-de-Cuques pour l'aménagement d'un parking.

DAEP 13/9774/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Ville de Plan-de-Cuques et la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ont engagé un projet de qualité visant à développer l'offre de stationnement en couverture du Jarret, avenues Gorges Pompidou/Rotonde du Mail à Plan-de-Cuques, comportant de nombreux commerces et logements ainsi que des équipements publics.

Ce projet vise à améliorer l'offre de stationnement en dotant ce quartier d'une aire de stationnement portant sa capacité à 70 places, à aménager au début de l'avenue Georges Pompidou, en partie de couverture du ruisseau du Jarret, avec les cheminements piétons nécessaires pour assurer la sécurité des usagers.

Afin que la dévolution et la réalisation des travaux d'aménagement du parking de l'avenue Georges Pompidou sur le Jarret, qui intéressent à la fois la Ville et la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, se passent dans les meilleures conditions possibles en termes de coût et de coordination des

**Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2013**

prestations, il apparaît que la solution la plus adaptée consiste à ce que la maîtrise d'ouvrage de cette opération soit assurée par une seule collectivité.

La convention ci-annexée a pour objet d'instituer un partenariat entre la commune de Plan-de-Cuques et la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole pour réaliser l'opération. La Ville de Plan-de-Cuques sera alors seule compétente pour la passation et l'exécution des marchés, l'attribution de ces marchés les études et les travaux.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004/314/08/ CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Président et au Bureau.
- La délibération VOI 009-247/11/CC du 28 mars 2011 approuvant l'autorisation de programme n° 2010/00160 de 500 000 euros ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de réaliser l'aménagement d'un parking, en couverture du Jarret, avenues Georges Pompidou/Rotonde du Mail à Plan-de-Cuques et d'approuver la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage et de participation financière entre la commune de Plan-de-Cuques et la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage et de participation financière

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2013 de la Communauté urbaine et suivants :
Opération : 2010/00160 - Budget Principal – Nature : 2315 ; 2033 ; 2031 – Fonction : 822 –Sous-politique : C310

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée à la
Voirie et aux Grandes Infrastructures routières

Danielle MILON

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI